



LES PHASES DU PROJET

Définition du projet



LES QUESTIONS ESSENTIELLES

- Quel est le budget alloué au projet ?
- Qui est propriétaire du fond de terrain
 - si la municipalité n'est pas propriétaire du terrain mais gestionnaire du véloparc, elle devrait signer une entente de longue durée avec le propriétaire du terrain;
- Qui exécute les travaux ?
- Qui entretient les aménagements ?
- Qui gère ou exploite le site ?
- Qui est responsable du site et qui l'assure ?
 - communiquer avec l'assureur pour ajouter cette activité à la police d'assurance et en connaître les coûts;
- Qui animera le site ?



ÉLÉMENTS DU PROJET

Choix du site

- Accessibilité du site en transports en commun, en transport actif;
- Disponibilité locale des matériaux vs transport;
- Contraintes météorologiques;
- Pente du terrain (restriction du type de machinerie utilisable).

Matériaux et gestion de l'eau

- Possibilité de déblai ou de remblai (excavation);
- Type de matériaux autorisés (remblai, type de bois, etc.);
- Plan de drainage;
- Besoin en irrigation.

Aménagement du terrain

- Prendre en compte l'espace disponible par rapport à la zone concernée lors des travaux (pendant la construction, il faudra plus d'espace que la zone du véloparc pour la machinerie utilisée);
- Faire attention de ne pas empiéter sur les zones de dégagement des autres terrains sportifs ou des zones trop près des maisons résidentielles (bruit). La municipalité est responsable du bruit qu'elle produit sur son terrain;
- Couvert végétal (ombrage);
- Capacité de stationnement;
- Clôture (restrictions d'accès ou d'espace de travail).

Phases du projet

- Contraintes quant aux dates d'exécution en lien avec les subventions;
- Période de construction : habituellement de mai à septembre, en fonction des conditions météo, pour une piste à surface naturelle ou en asphalte :
 - une bonne pratique à adopter est de mettre en place la fondation à l'automne et d'attendre au printemps pour terminer les formes et procéder à l'installation de la surface de roulement.

Aspects législatifs et administratifs

- Type de réalisation (processus d'attribution de contrat, s'il y a lieu);
- Certificat d'autorisation environnementale;
- Surface asphaltée (qui requiert un entrepreneur détenant une licence de la Régie du bâtiment du Québec [RBQ]);
- Présence de lignes de services d'utilité publique (Hydro-Québec, Bell, etc.
 - Appeler Info-Excavation¹;
- Normes de bruit lors d'événements;
- Restriction des heures d'ouverture du site;
- Restriction des heures de travail lors de l'aménagement initial (machinerie);
- Éclairage, s'il y a lieu;
- La signalisation et détermination du responsable;
- Normes paysagères (pour ensemencement, plaques de gazon, type d'arbres pouvant être plantés, etc.);
- Test de sols (vérifier la présence de contaminants);
- Permis pour coupe d'arbres;
- Normes de végétation envahissante;
- Consultation publique, s'il y a lieu.

¹ <https://www.info-ex.com>

PLAN CONCEPTUEL

Un plan conceptuel définit l'emplacement des éléments dans l'espace. Il présente **visuellement** les aménagements proposés et devient habituellement un document de référence pour une consultation publique ou des groupes d'usagers.

Outre les superficies allouées au véloparc, peu de mesures y sont détaillées. De ce plan concept, réalisé à haut niveau, on peut tirer les différents plans ou documents de construction qui seront produits pour l'appel d'offres en le comparant à des photos ou à des références prises sur le Web pour préciser la nature des besoins.

INTÉGRATION DE PAYSAGE

Une fois le véloparc construit, il est recommandé d'en améliorer l'aspect visuel, ce qui a plusieurs retombées positives :

- Identifier clairement les pistes et les trajectoires (gestion des risques, lisibilité des trajectoires, etc.);
- Diminuer les risques de collisions entre usagers;
- Diminuer l'entretien nécessaire (espaces gazonnés vs terre battue, qui lève au vent lorsque sèche);
- Favoriser la satisfaction des usagers et du reste de la population quant à l'espace, voire diminuer le vandalisme;
- Faire l'objet de projets communautaires;
- Procurer davantage d'ombre dans les zones de repos par la présence (ou la plantation) d'arbres, et créer une zone plus privée :
 - le couvert végétal assure le maintien d'un niveau d'humidité adéquat dans le sol, ce qui facilite l'entretien et conserve la piste à un niveau de compaction optimal.